



Pour devenir professeur des écoles, il faut passer un concours de recrutement organisé par l'Education nationale (CRPE, concours de recrutement de professeurs des écoles) et être titulaire d'un master ou d'un diplôme de niveau équivalent.

Le métier : un enseignant polyvalent

Le professeur des écoles enseigne le français, les mathématiques, l'histoire et la géographie, l'éducation civique, les sciences et la technologie, l'éducation artistique, l'éducation physique et sportive.

Il initie les élèves à une langue étrangère.

Il peut enseigner du cycle 1 au cycle III, de la petite section de l'école maternelle au cours moyen 2^{ème} année.

Le cursus de licence à l'université

✓ Choix d'une filière

Il est conseillé de choisir un cursus de licence dans une discipline enseignée à l'école primaire (sciences, histoire-géographie, langue vivante, EPS,...). Votre choix doit aussi tenir compte de vos goûts et de vos aptitudes.

✓ Choix des enseignements complémentaires

Si vous choisissez un cursus universitaire dans une discipline non enseignée à l'école primaire (psychologie, sociologie, philosophie...), il est judicieux de prendre en complément des modules d'une discipline qui y est enseignée. Inversement, si votre cursus universitaire concerne une discipline enseignée à l'école primaire il est préférable de prendre en complément, soit des modules d'une autre discipline enseignée à l'école, soit des modules de psychologie, sociologie, sciences de l'éducation...

Il est fortement conseillé de suivre des unités d'enseignement de préprofessionnalisation proposées par les universités dès la deuxième année de licence (L2).

Il est également fortement conseillé d'acquérir la maîtrise d'une langue vivante étrangère.

Enfin il est recommandé de choisir des enseignements relatifs au système éducatif, au métier d'enseignant et à la didactique de la discipline.

✓ Français et mathématiques

Le français et les mathématiques sont importants, pour le concours de recrutement et dans l'enseignement à l'école primaire. Choisissez donc des enseignements qui entretiennent ou développent vos compétences dans ces deux disciplines.

Le cursus du master MEEF - Mention 1^{er} degré - Parcours professeur des écoles

✓ Conditions d'accès au master

La candidature à l'entrée en première année de master MEEF est possible pour tout étudiant titulaire d'une licence ou d'un diplôme national conférant un grade de licence.

Depuis la rentrée 2023, l'admission des étudiants et candidats en reprise d'études s'effectue par un dépôt de candidature sur la plateforme MonMaster selon les modalités définies dans le décret n°2023-113 du 20 février 2023 relatif à la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master.

Attendus à l'entrée en master

- Licence conseillée : lettres, mathématiques, sciences, histoire-géographie, LVE, EPS, arts plastiques, éducation musicale
- Motivation sérieuse pour passer le concours du CRPE
- Très bon niveau de français et de mathématiques
- Avoir acquis les connaissances et compétences disciplinaires, professionnelles, transversales et linguistiques délivrées par la ou les mentions de licence conseillées
- Intérêt pour le système éducatif
- Curiosité intellectuelle, culture générale
- Intérêt pour la pédagogie et le travail en équipe
- Première expérience professionnelle : AED, BAFA, service civique, SNU, aide aux devoirs
- Sens du service public
- Capacité de travail importante

✓ Le master, une préparation au concours et au métier

L'un des objectifs de cette formation est de préparer les étudiants au concours de recrutement de professeur des écoles, l'accent est donc mis sur les matières correspondant aux épreuves du concours. En première année, les stages d'observation et de pratique accompagnée permettent aux étudiants de rentrer progressivement dans le métier. Il s'agit également de rendre les étudiants familiers de la démarche de recherche en général, et des recherches en éducation en particulier, de manière à ce qu'ils puissent ultérieurement en faire une lecture pertinente et une utilisation professionnelle critique. Cette familiarisation prend appui en première année sur des équipes et des recherches de type disciplinaire, didactique ou liées à des problématiques d'éducation et de formation.

La deuxième année propose d'articuler de façon intégrée les différents enseignements ainsi que l'activité de recherche à l'exercice professionnel, le mémoire de recherche portant sur une thématique liée à l'exercice du métier et inclut une période de stage en alternance dans une école.

✓ **Le concours de recrutement de professeur des écoles (en fin de M2) : le CRPE** est un concours académique (l'académie de Rennes comprend les départements de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan).

Les étudiants lauréats du CRPE ont ensuite le statut de fonctionnaire stagiaire.

Depuis la session 2022, seuls les M2 peuvent passer le CRPE (Cf. le descriptif du concours 2023 ci-après).

Descriptif du CRPE

Epreuves d'admissibilité	Epreuves d'admission	Calendrier
3 épreuves écrites : - épreuve écrite de français (3 heures) - épreuve écrite de mathématiques (3 heures) - épreuve écrite d'application (3 heures) L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente. (domaine au choix du candidat : sciences et technologie ; histoire, géographie, enseignement moral et civique ; arts). (mêmes coefficients)	2 épreuves orales : - épreuve de la leçon - L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières. (préparation 2 heures, épreuve 1 heure) - épreuve d'entretien 1 ^{ère} partie : consacrée à l'EPS, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant. (préparation 30 minutes, épreuve 30 minutes) 2 ^{ème} partie : porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. (35 minutes) Epreuve orale facultative de langue vivante étrangère (préparation 30 minutes, épreuve 30 minutes) A ces épreuves, s'ajoutent, pour le concours externe spécial langue régionale , une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission portant chacune sur la langue bretonne : - épreuve écrite en breton (3 heures) - épreuve orale en breton (préparation 1 heure, épreuve 40 minutes d'épreuve)	- Epreuves écrites d'admissibilité au cours du 2 nd semestre de M2 (mars-avril 2003) - Epreuves orales d'admission en fin de M2 (entre mai et juillet 2023)

Programmes : Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes pour l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Le niveau attendu correspond à celui exigé par la maîtrise des programmes de collège.

✓ 6 lieux de formation en Bretagne

Brest (INSPÉ) ; Quimper (INSPÉ) ; Rennes (INSPÉ) ; Saint-Brieuc (INSPÉ) ; Vannes (INSPÉ) ; Lorient (UBS)

Le concours spécial langue régionale : un parcours spécifique du master MEEF

Le concours spécial langue régionale vise à recruter des professeurs des écoles compétents pour l'enseignement du et en breton en classes bilingues. Un parcours spécifique professorat des écoles bilingue (dans le cadre du master MEEF-Mention 1^{er} degré) est proposé à l'INSPÉ de Bretagne, sur le site de formation de Saint-Brieuc. Chaque année, la Région Bretagne met en place le dispositif SKOAZELL : aides individuelles destinées à soutenir les étudiants préparant les masters d'enseignement bilingue français-breton.

Données chiffrées

✓ Evolution du nombre de candidats inscrits au concours externe public dans l'académie de Rennes

✓ Pourcentage d'admis (par rapport aux présents) en 2023 : 17,47%

Année	Inscrits au concours	Présents à la 1 ^{ère} épreuve	Admis au concours	Liste complémentaire
2017	2803	1070	272	19
2018	2936	1144	185	8
2019	3050	966	98	7
2020	2856	1020	197	98
2021	3442	863	155	15
2022	1815	589	165	45
2023	1903	727	127	73*

* Tous les inscrits sur liste complémentaire ont été recrutés.

✓ En 2023, les étudiants de l'INSPÉ de Bretagne en 2022-2023 ont représenté dans l'académie de Rennes** :

- 51,97 % des admis sur liste principale.

- 45,21 % des admis sur liste complémentaire

** La session 2023 du CRPE a permis aux étudiants de l'INSPÉ de Bretagne de se présenter dans plusieurs académies, augmentant ainsi le nombre de lauréats au concours.

Pour consulter les résultats des autres académies : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/donnees-statistiques-des-crpe-de-2023>

Conditions de diplôme et qualifications requises pour le concours externe de recrutement de professeur des écoles

✓ A la date de publication **des résultats d'admissibilité**

- Justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master (M2) ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent ;

- Ou être titulaire d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent.

- Dispenses de diplôme : mère ou père d'au moins trois enfants ou sportif de haut niveau.

Contacts

Professeur des écoles monolingue	Professeur des écoles bilingue
<ul style="list-style-type: none">- Contacts pédagogiques : resp-peda-meef-pe-monolingue@inspe-bretagne.fr / resp-peda-meef-pe-monolingue-orient@inspe-bretagne.fr- Contact administratif : masters@inspe-bretagne.fr- Contact formation continue (personnes en reprise d'études) : reprise-etudes@inspe-bretagne.fr	<ul style="list-style-type: none">- Contacts pédagogiques : resp-peda-meef-pe-bilingue@inspe-bretagne.fr / resp-peda-meef-pe-kelenn@inspe-bretagne.fr- Contact administratif : masters@inspe-bretagne.fr- Contact formation continue (personnes en reprise d'études) : reprise-etudes@inspe-bretagne.fr

En savoir plus

Ministère de l'Éducation nationale	www.education.gouv.fr
Devenir enseignant	www.devenirenseignant.gouv.fr
Académie de Rennes	www.ac-rennes.fr
INSPÉ de Bretagne	www.inspe-bretagne.fr
Plateforme nationale MonMaster	www.monmaster.gouv.fr

Mise à jour décembre 2023



Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de Bretagne
153, rue Saint-Malo - CS 54 310 - 35043 RENNES Cedex
Tél. 02 99 54 64 44 - www.inspe-bretagne.fr